

Présents : Pierre TARDIEU, Robert GASIGLIA, Stéphane LEOPOLD, Jean-Paul MANDINE, Catherine PAYAN, Philippe PAYAN, Emile GIOVANNESCHI, Dominique PLAUT (a donné procuration à Stéphane LEOPOLD), Gilles GANTELME.

Absents excusés : Yves PAYAN.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2018

Après lecture par le Maire, le procès verbal est **adopté à l'unanimité**.

2 – PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNALE 2018

Le Maire présente au conseil municipal l'étude préliminaire du programme de voirie communale 2018 qui s'élève à 25 259,50 € HT. Ce programme permettra de réaliser des travaux de réfection de chaussée sur les sites suivants :

- Voie des Serres à Estenc
- Voie lotissement Pessa Longia
- Voie du Cros (phase 3)

Ces travaux peuvent bénéficier au titre de la dotation d'aménagement cantonale 2018 d'une subvention du département de 20 207,60 €. Le Maire propose de réaliser l'intégralité du programme prévue et de confier la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

Adopté à l'unanimité

3 – AMENDES DE POLICE 2018

La Commune peut bénéficier d'une dotation dans le cadre de la répartition des amendes de police relatives à la circulation routière. Cette allocation doit servir à financer des travaux d'équipements et de sécurisation en agglomération. Le Maire propose le projet de sécurisation du pont de Ciamp Faigian à Entraunes et du pont de la voie Mandine à Estenc, le montant des travaux s'élève à 8 450 € HT, la subvention départementale au titre des amendes de police représentant 30 % du coût HT des travaux.

Adopté à l'unanimité

4 – CONVENTION PLURIANNUELLE – PATURAGE DU LAUSSON

Le Maire expose que le pâturage communal du Quartier Garreton-Aiglières-Lausson qui fait l'objet d'une convention avec le Groupement pastoral de l'« Estrop d'Entraunes » a été réorganisé (parcelles, équipements ...). Il convient donc de renouveler cette convention en prenant compte des nouvelles conditions d'utilisation.

Le Maire donne connaissance du projet de convention pluriannuelle : le pâturage d'une superficie de 231 ha 00 a 75 ca est donné en location pour une durée de 5 ans du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2023 pour un loyer annuel de 1 250 € (revalorisation annuelle selon la variation de l'indice national des fermages).

Adopté à l'unanimité

5 – CONVENTION OFFRE DE SERVICES CDG 06

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a adhéré en 2015 à la convention unique d'offre de services proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-Maritimes.

Cette convention venant à échéance au 31 décembre 2018, le CDG06 propose sa reconduction par une nouvelle convention, conclue pour une durée de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2019.

Cette convention facilite l'accès de notre commune aux missions facultatives du CDG06 par une formule d'adhésion « à la carte » au moyen d'un seul instrument juridique et simplifie la gestion administrative des relations entre les partenaires.

Adopté à l'unanimité

6 – DENEIGEMENT VOIES COMMUNALES – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Département reconduit en 2018 l'aide de 70% pour le déneigement des voies communales sous réserve de l'approbation d'une délibération du conseil municipal portant sur la demande de subvention ainsi que sur la production des factures des entreprises. Conformément à ce règlement, le Maire donne connaissance des prestations effectuées par l'entreprise DEGIOANNI dans le cadre du marché à bon de commande 2016/2018 pour la saison 2017/2018 pour un montant total de 28 144, 60 € TTC. Il propose à l'assemblée de solliciter l'octroi de la subvention correspondante.

Adopté à l'unanimité

7 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET GENERAL

La décision modificative n°1 au budget général de la commune consiste en :

- Section de fonctionnement : virement de crédits de compte à compte à hauteur de 180 € (suite erreur matérielle)
- Section d'investissement : augmentation de crédits dépenses et recettes à hauteur de 10 000, 00 €

Adopté à l'unanimité

8 – POINT SUR LES TRAVAUX

- Station d'épuration : le lot N°1 concernant les réseaux est attribué à l'Entreprise COZZI, le lot N°2 concernant la station proprement dite est attribué au groupement DALMASSO – ISTEPP.
Les travaux vont débuter courant juin, la mise en service est prévue en 2019.
- Raccordement réseau eau Saint Sauveur au réseau eau potable d'Estenc : le marché est attribué à l'Entreprise COZZI, la tranchée est terminée.
Suite aux travaux de raccordement, le bassin d'eau potable de Saint-Sauveur se trouvant sur une parcelle privée sera abandonné et rétrocédé au propriétaire.
- Cabanes du Lausson et de la Frache : le marché est attribué avec l'ONF, les travaux sont en cours
- Pont du Diable : les travaux sont en cours et réalisés par l'Entreprise EIFFAGE. La réhabilitation est entièrement prise en charge par le Département (PDIPR).
- Maison du four communal : l'Entreprise DEGIOANNI doit terminer les travaux côté place pour le 15 juin et côté rue pour le 14 juillet 2018.
- Valorisation entrée sud du village : l'Entreprise COZZI commence les travaux le 7 juin prochain : requalification des espaces verts, requalification du local abribus et des abords du local.
- Parking Hameau de Saint-Sauveur à Estenc : un accord de principe a été pris pour la réalisation d'un parking de 6 places au hameau de Saint-Sauveur sous réserve de faisabilité foncière.
- Auberge Roche Grande : divers investissements ont été réalisés : remplacement du lave-vaisselle, mise en conformité de l'installation de gaz, réfection des sanitaires du rez de route.

La séance est levée à 18h00.